

Image not found or type unknown



Tenter une faillite frauduleuse

Par **Illido**, le **20/07/2010** à **11:56**

Bonjour,rnrnrnJe travaille dans une société dont le patron est entrain d'organiser la faillite. Il s'agit d'une entreprise de 19 salariés. Existe-t-il un moyen soit une forme d'alerte soit une demande d'audit des comptes. Sachant également que l'employeur n'a pas déposer les bilans au tribunal de commerce et n'entend pas le faire.rnrnCordialementrnrnMiguel ILLIDO

Par **chris_Idv**, le **20/07/2010** à **15:36**

Bonjour,rnrnLe seul fait de ne pas déposer annuellement les comptes de l'entreprise comme la loi l'exige est reprehensible et transforme la faillite en faillite frauduleuse.rnrnCordialement,

Par **Illido**, le **21/07/2010** à **07:49**

Bonjour Merci pour cette réponse. Sauf erreur de ma part j'ai cru comprendre qu'il pouvait s'acquitter de l'amende auprès du tribunal de commerce ce qui ne l'oblige plus de déposer alors le bilan de telle ou telle année.rnMerci de me donner votre point de vurnCordialementrnrnMiguel